

LE DEMINAGE OU LE GENIE A LA FRONTIERE ENTRE ACTIONS MILITAIRES ET HUMANITAIRES

par le chef de bataillon EGLEMME
de la 113^{ème} promotion du CSEM

En signant la Convention d'Ottawa en juillet 1998, la France marque sa volonté de mettre fin à ce fléau. Toutefois, cette menace n'est pas exclusive car les mines anti-personnels ne sont pas seules en cause. En fait la menace est globale (du fait des sous-munitions par exemple) et c'est une réponse originale qui est proposée. Dans ce cadre, l'Armée de terre, en raison de sa participation aux actions humanitaires, s'est dotée d'une structure apte à répondre à une menace protéiforme qui ne disparaît pas avec la fin des combats.

C'est pourquoi, riche d'une expérience chèrement acquise, le Génie français est apte à accomplir aussi bien des missions dans un cadre exclusivement militaire, comme d'agir dans un cadre humanitaire. Pour cela, en se dotant d'une structure de formation et des matériels nécessaires au sein d'un ensemble cohérent, le Génie est un outil de la politique extérieure de la France.

LA MENACE MINES

La mine représente une arme économique aux effets tant physiques que psychologiques, ces derniers étant multipliés par son aspect sournois. Faciles à mettre en œuvre, peu coûteuses, les mines représentent une menace récurrente bien après l'arrêt des combats.

Largement employées dans tous les types de conflits (guerre d'indépendance,



coloniale ou classique), les mines permettent, selon leur emploi, d'obtenir des effets variés : couverture, arrêt, harcèlement, ... Toutefois, en dépit de l'évolution technologique, n'étant pas une arme "intelligente", leur emploi répond à des règles de marquage, qui ne sont le fait que de quelques

pays et dont le suivi s'avère aléatoire en temps de guerre. Le marquage et l'établissement de croquis de pose sont destinés à permettre un déminage rapide et fiable à l'issue des combats, afin d'autoriser un retour à une vie normale des populations civiles, en leur garantissant l'accès aux terres cultivables, aux infrastructures énergétiques ou de distribution.

MINE-CLEARANCE: THE ENGINEERS AT THE FRONTIER BETWEEN MILITARY OPERATIONS AND HUMANITARIAN ACTIONS

By signing the Ottawa Convention in 1998, France expressed the clear will to put an end to this plague. However, this threat is not exclusive because anti-personnel mines are not the sole types of mines concerned. In fact, this is a global type of threat including all types of mines and sub-ammunitions left on the field. The French Army proposes an original response. Its experience and its participation to a great number of humanitarian missions have led to the implementation of a structure that does not disappear with the end of combats.

En effet, ces populations sont les victimes les plus nombreuses de cette arme sournoise qui limite les déplacements, rend les pâturages et les champs dangereux. C'est pourquoi, dans le cadre des accords de paix signés sous l'égide de l'ONU dans un passé récent, des obligations de déminage étaient imposées aux factions ou aux Etats.

Toutefois, il convient de tenir compte des armements nouveaux utilisant des sous-munitions (lance-roquettes, disperseurs, bombe-cargo). Ces armements représentent une menace dans la mesure où - en dehors des armements "à retard" - environ 10% de ceux-ci ne fonctionnent pas par défaut technique. Aussi, la pollution qui en résulte, même si elle est visible (les sous-munitions ne sont pas enterrées), n'en constitue pas moins une menace supplémentaire.

LA REPOSE DE L'ARMEE DE TERRE

Face à cette menace à la fois protéiforme et médiatique, l'Armée de terre a entamée à partir de 1992 une réflexion prenant en compte l'aspect dual des opérations coercition/maîtrise de la violence. Fort de son expérience acquise depuis 1978, parfois au prix du sang, le Génie (français) s'est doté à la fois d'une doctrine (le plan de contre-minage/147/EMAT/ETUDES/5/DR du 10.07. 95) s'appuyant sur une formation dispensée par le centre MINEX (pour "MINes et EXplosif") de l'ESAG d'Angers et sur l'acquisition de moyens mécaniques de déminage, dont l'absence avait été ressentie lors de la Guerre du Golfe.

La formation repose sur la création de la filière MINEX au sein de laquelle chaque sapeur reçoit une formation adaptée à son poste et à son grade.

Cette filière ne concurrence pas les NEDEX mais les complète dans le cadre des engagements extérieurs.

En effet, les NEDEX (pour "Neutralisation, Enlèvement et Destruction des Engins eXplosifs") ont été créés dans les années 70 pour faire face à une menace terroriste sur le territoire national.

Toutefois, cette formation poussée et coûteuse ne permet que de former des effectifs réduits agissant au sein d'équipes spécialisées. A l'inverse, la filière MINEX est moins onéreuse et est dispensée à tous les cadres du Génie lors de leur passage à l'ESAG, ou en cours de carrière.

Cela permet de répondre au besoin croissant lié aussi bien aux OPEX qu'aux actions humanitaires. De plus, cette filière peut dispenser une sensibilisation à la menace mines aux personnels partant en OPEX.

L'évolution des matériels porte tout autant sur le déminage manuel (détecteurs, tenue de protection) que sur la prise en compte de la nécessité de disposer de moyens mécaniques. Achetés sur étagères, ces moyens répondent, à leur niveau de performances, à plusieurs besoins liés aux opérations de l'Armée de terre.

La Guerre du Golfe avait en son temps montré le besoin de ce type de matériel de déminage mécanique et de déminage par explosif.

Les différents scénarii, retenus par le Livre Blanc sur la Défense imposent d'acquérir quatre capacités fondamentales dans le domaine mine, tout en disposant du renseignement indispensable à toute action.

CAPACITES	REPONSE APPORTEE
1. Ouverture d'itinéraires en ambiance mines et sous-munitions	Achat de 4 systèmes sud-africains SOUVIM permettant la détection sur axes à une vitesse de 30 à 40 km/h.
2. Rétablissement de zones pour déploiement.	Achat de 6 systèmes écossais MADEZ dont les fléaux fouillent le sol jusqu'à 30 cm de profondeur en provoquant soit l'explosion soit la dislocation des mines, UXO et sous-munitions.
3. Franchissement d'une zone minée (ou "breaching").	Mise au point d'un ensemble de chars AMX 30 télécommandés équipés soit de rouleaux détecteurs, soit de lame-étrave repoussant les mines. Existe en 2 ensembles OPS et un de maintenance. Ces engins sont équipés de duplicateurs de signature magnétique et d'un système de marquage. Les six bulldozers D9 télécommandés reprennent les mêmes équipements.
4. Dégagement d'unités engluées par un tir LRM ou de mines dispersables.	L'utilisation du filet DRAC n'est possible que sur des surfaces dures, planes et dégagées (pistes d'aviation, parking). Peu opérationnel.
Renseignement.	Utilisation de caméra thermique CHLIO sur hélicoptères. Mise au point de la banque de données.

Note : Le GIAT propose une version déminage du char Leclerc, avec lame-étrave, duplicateur magnétique, marquage des couloirs, charges pyrotechniques projetables (boudin explosif).

La mise en œuvre des matériels spécialisés incombe au Génie, qui les a regroupés au sein du 1^{er} RG. Le déminage reste une opération interarmes, régie par le TTA 704 édition 1991. Toutefois, ce document ne recouvre que les opérations de coercition et admet "un certain taux de perte" dans le cadre du *breaching*. A l'inverse, le déminage dit humanitaire ne saurait accepter cela et l'ONU fixe les normes de "garantie de déminage" ("*demining clearance*") à 99,6% ! Cette logique a amené le Génie à organiser les capacités en deux niveaux : les moyens lourds de déminage, mécaniques, sont regroupés au sein de la Compagnie de Contre-Minage du 1^{er} RG ; alors qu'au sein des régiments est mis en place un EOD

(Elément Opérationnel de Déminage), chargé de veiller à l'entraînement des personnels qualifiés MINEX qui peuvent être regroupés en fonction des besoins.

LE DEMINAGE, DES MOYENS MILITAIRES AU SERVICE DE L'ACTION HUMANITAIRE

La menace mines ne disparaît pas avec la signature des accords de paix. C'est pourquoi, dans le cadre d'une stratégie d'action au service d'une diplomatie active, le déminage humanitaire s'inscrit tout logiquement dans la nouvelle fonction "Affaires Civilo-Militaires".

Ainsi, au Pakistan, en Angola, au Mozambique ou au Cambodge, les démineurs français ont-ils participé à la formation et à l'encadrement des démineurs autochtones engagés dans les programmes de l'ONU. Ces programmes s'organisent généralement en deux phases ; une première phase à forte participation militaire durant laquelle les bases de déminage sont réalisées : reconnaissance, marquage, élaboration d'un projet de structure, recrutement et formation de démineurs, début du déminage. La seconde phase voit une augmentation de la contribution civile avec une structure de recueil de l'information et une prise en compte par des autochtones formés durant la première phase des opérations de déminage. Les ONG sont parfois partie prenante de ces actions.

En outre, toute action nécessitant un maximum d'informations, une base de données a été créée par le centre MINEX de l'Ecole du Génie, avec un protocole le liant à la DRM. Il s'agit d'une banque de données à deux niveaux, regroupant des renseignements techniques pouvant recevoir une large diffusion, mais aussi d'informations protégées concernant les procédures de neutralisation, réservées aux seuls démineurs.

Ces informations peuvent être gravées sur support CD-ROM à la demande, selon les théâtres d'engagement. Le centre MINEX de l'ESAG représente la participation française au centre de déminage humanitaire de Genève, créé dans le cadre de la convention d'Ottawa, en terme d'outil de formation et de base de données.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans la fonction opérationnelle émergente "Affaires Civilo-Militaires" et constitue une contribution humanitaire aux actions de maîtrise de la violence.

Si l'accord d'Ottawa bannissant les mines anti-personnels est maintenant entré en application, seuls les conflits futurs sont concernés. Mais, la lutte contre les quelque 110 millions de mines dispersées dans le monde (estimation des Nations-Unies) reste une réalité.

Il existe des stocks qui font peser une menace de prolifération, plusieurs pays-phares n'ayant pas ratifié ce traité (Etats-Unis, Chine, Russie, Israël, ex-Yougoslavie). Les actions humanitaires contre ce fléau ne sont pas prêtes de disparaître, qu'elles soient le fait d'ONG, de l'ONU ou de gouvernements. Mais, dans les opérations récentes en ex-Yougoslavie, les forces engagées limitent leurs opérations de déminage à leurs seuls besoins en déploiements, les ex-belligérants devant déminer leurs zones.

*

*

*

Il apparaît donc que les opérations de déminage vont de plus en plus s'inscrire dans les affaires civilo-militaires ; avec la mise en place de structures variées, allant de la sensibilisation des populations à la formation des démineurs.

A ce titre, le Génie français dispose de l'expérience et des structures lui permettant de participer à ces opérations et de contribuer ainsi au rayonnement de la France. En effet, la mise sur pied de DAMI ne constitue pas une charge élevée en terme de personnel et représente une motivation certaine en permettant l'acquisition de savoir-faire ♦